

Éoliennes. À propos de Crénorien

Le permis de construire délivré pour les éoliennes de Crénorien amène plusieurs remarques de l'association Vent de délire.

« Il est prévu un arrêt de quatre éoliennes sur cinq de 22 h à 7 h par vent inférieur à 5m/s, hors

période de pluie, pendant la période de chasse, de juillet à septembre. Il est à remarquer, qu'à cette vitesse, les éoliennes ne produisent rien. Par contre, pour les vents de vitesse supérieure, il n'est rien prévu, les habitants alen-

tours devront prendre leurs dispositions pour supporter les nuisances. Quel crédit peut-on apporter à un promoteur à qui on demande d'assurer lui-même un suivi environnemental ? Il est prévu une reconstruction de 60 m de haies pour

une destruction en phase travaux dix fois plus importante. Est-ce cela la protection du paysage ? ».

Réunion pour les habitants de la zone concernée, demain, à 20 h 30, à l'espace Y.-Gwernig.